

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : ASA 13/004/2008 - ÉFAI
14 avril 2008

AU 96/08

Craintes pour la sécurité

BANGLADESH

M. A. Hasan (m), médecin, défenseur des droits humains

Le docteur M. A. Hasan, responsable d'une organisation de la société civile, a été menacé de mort après que son organisation, le Comité d'enquête sur les crimes de guerre, eut rendu publique le 3 avril une liste d'individus soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre lors de la guerre d'indépendance qui a conduit à la création de l'État du Bangladesh en 1971. Amnesty International craint sérieusement que cet homme et sa famille ne soient attaqués.

Le lendemain de la publication de la liste, trois jeunes hommes ont tenté de s'introduire chez lui par la porte d'entrée, avant d'en être empêchés par sa famille et par l'agent de sécurité chargé de veiller sur leur domicile. Les hommes sont alors partis. Le lendemain, vers midi, deux hommes se sont présentés à l'hôpital où exerce le docteur Hasan et ont demandé où ils pouvaient trouver ce dernier. Vers 11 heures, un homme avait appelé à deux reprises pour poser la même question, la première fois sur sa ligne directe, la deuxième sur la ligne de son assistant.

Le 8 avril, le docteur Hasan a reçu l'appel d'un homme qui lui a simplement déclaré : « *On vient pour toi* ».

Le docteur Hasan soupçonne les personnes à l'origine de ces appels d'être liées avec des individus figurant sur la liste, dont certains ont servi dans les rangs de l'armée pakistanaise en 1971, appartenaient à des milices locales collaborant avec celle-ci ou faisaient partie de ses sympathisants.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Bangladesh a obtenu son indépendance du Pakistan en décembre 1971, à l'issue de neuf mois de guerre. Aucun gouvernement bangladais n'a jamais établi de commission officielle chargée de rendre compte de manière exhaustive des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité perpétrés lors de la guerre d'indépendance, de déterminer les responsabilités des uns et des autres et de formuler des recommandations concernant les réparations à accorder aux victimes.

Les demandes se font de plus en plus fortes au Bangladesh pour que ces crimes de guerre fassent l'objet de poursuites, et un certain nombre d'organisations et de particuliers s'emploient à rassembler des informations à cette fin, comme la liste de criminels de guerre présumés publiée par le Comité d'enquête sur les crimes de guerre du docteur Hasan.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par la sécurité du docteur Hasan et de sa famille, qui ont reçu des menaces de mort et fait l'objet d'une tentative d'introduction dans leur domicile après que le Comité d'enquête sur les crimes de guerre eut publié une liste de criminels de guerre présumés le 3 avril ;
- priez les autorités de diligenter une enquête approfondie et indépendante sur ces menaces et cette tentative, d'en rendre les résultats publics et de traduire en justice les responsables présumés ;
- priez-les de fournir au docteur Hasan et à ses proches une protection suffisante, conformément aux souhaits de ces personnes ;
- appelez-les à protéger toute personne s'employant à rassembler des éléments contre les criminels de guerre présumés.

APPELS À :

Chef du gouvernement intérimaire :

Dr Fakhruddin Ahmed

Chief Adviser

Office of the Chief Adviser

Bangladesh

Fax : +880 2 8113243

Courriers électroniques info@pmo.gov.bd

Formule d'appel : Dear Chief Adviser, / Monsieur,

COPIES aux représentants diplomatiques du Bangladesh dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 26 MAI 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.